

Avenant au PROTOCOLE SANITAIRE du 7 septembre 2020 pour l'activité Théâtre

Avenant n°7 du 15 décembre 2020

Préambule

Cet avenant a pour but de préciser les dispositions pour la reprise à partir du 15 décembre de l'activité Théâtre pour les publics mineurs à la Maison pour tous.

Les dispositions générales de la version du 7 septembre restent inchangées, les articles suivants restent valables jusqu'à nouvel ordre,

Contexte

Depuis le **30 octobre 2020**, les activités de la MPT sont suspendues en présentiel. Quelques activités possibles en visio ou en vidéo en différé ont lieu depuis le 9 novembre 2020.

Le décret n°2020-1582 du **14 décembre 2020** modifiant les décrets n°2020-1262 du **16 octobre 2020** et n°2020-1310 du **29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous permet de reprendre les activités pour les mineurs en présentiel dans des lieux clos.

Cette reprise est possible avec

- La responsabilité de chacun - Rôles des encadrants, des mineurs adhérents et de leurs parents.
- L'application des consignes sanitaires de la MPT, les dispositions réglementaires et les horaires indiqués par le Syndicat intercommunal Murois (SIM). (fermeture du de la MPT à 19h30)

Compte tenu des dispositions préconisées,

- **Lavage ou désinfection des mains** des élèves **OBLIGATOIRE** en arrivant et en repartant (gel hydro alcoolique à disposition) et à chaque fois que nécessaire
- le port du masque est obligatoire en toute situation pendant l'activité à **partir de 11 ans et préconisé dès 6 ans**,
- Une distanciation de 1 mètre minimum

Lionel NILLY

Président

Abdelbaki Bassou

Directeur

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

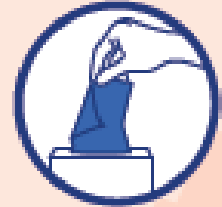
**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



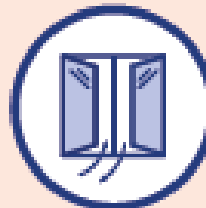
**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



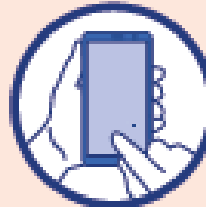
Eviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

